



Stratégie

Champ d'activité Forêt



L'Office des forêts du canton de Berne (OFOR) a établi une stratégie pour le champ d'activité Forêt. La vision et la stratégie globale en constituent le cœur. En partant de cette base, les cinq stratégies spécialisées Conservation de la forêt, Protection de la forêt, Biodiversité en forêt, Forêt protectrice et Economie forestière ont été élaborées.

La stratégie globale est en accord avec les prescriptions de la loi cantonale sur les forêts (LCFo). Elle doit servir à donner une direction commune aux travaux des quatre divisions forestières (Alpes, Préalpes, Plateau et Jura bernois) ainsi qu'à la Division centrale des Services spécialisés et ressources, et permettre ainsi d'obtenir une plus grande efficacité globale.

La stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus interne. La vision et la stratégie globale garantissent une perspective à long terme. Aucun délai n'est posé pour la vision. La stratégie globale est mise en vigueur pour dix ans. Pour la mise en œuvre à moyen terme, l'accent est mis sur les stratégies spécialisées.

Elles découlent à la fois des prescriptions de la Confédération et du canton et influencent directement la planification annuelle à court terme du champ d'activité. Elles-mêmes sont valables quatre ans.

L'OFOR a mis sur pied un système de pilotage qui doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie et le contrôle subséquent des prestations fournies. Dans ce système, les processus existants et les instruments de l'OFOR sont représentés dans un cycle d'accompagnement et complétés par de nouveaux instruments nécessaires. La mise en œuvre concrète de la stratégie se fait avec les planifications annuelles.

Vision

La forêt bernoise est préservée, en bonne santé, diversifiée et capable de s'adapter. La ressource que constitue le bois est exploitée dans le cadre d'une économie forestière rentable, qui fournit des prestations d'intérêt public.

L'Office des forêts apporte à cet égard une contribution importante et remplit ses tâches de manière convaincante.

Stratégie globale

Objectifs

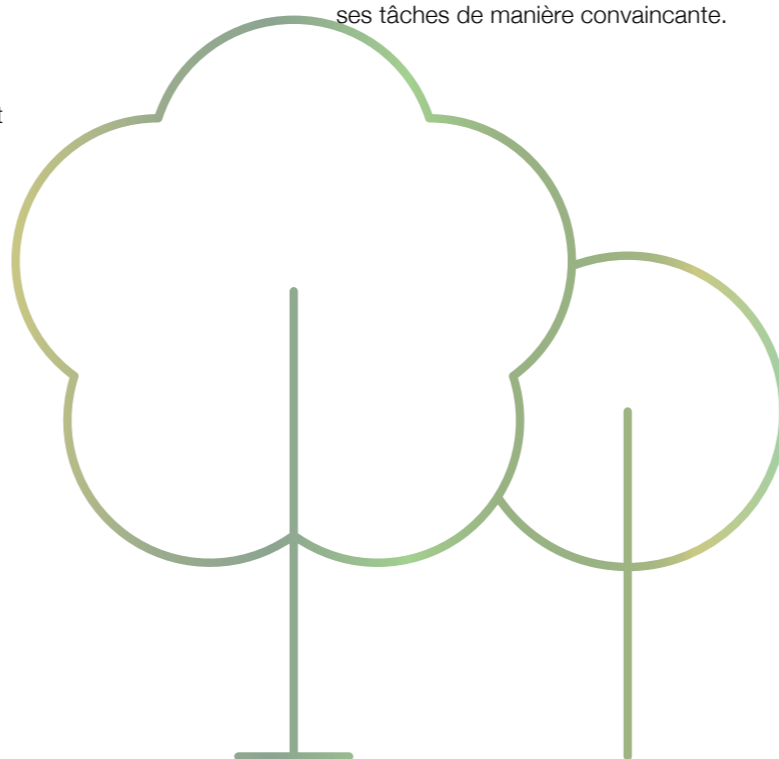
L'objectif de l'OFOR est de renforcer l'économie forestière et l'industrie du bois afin de préserver la forêt et de lui permettre de répondre à long terme aux besoins de la société.

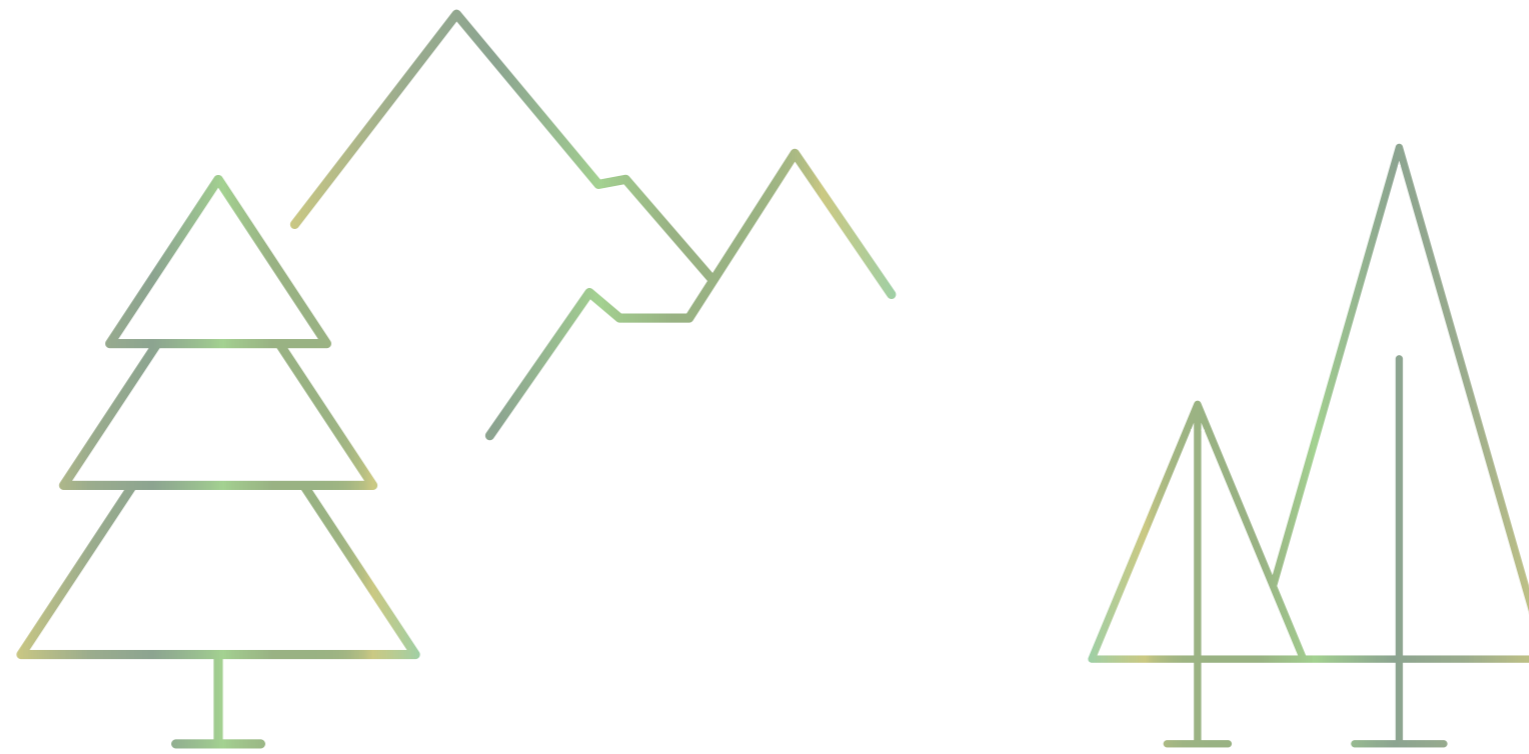
- /// Nous créons les conditions générales favorisant un développement entrepreneurial optimal de l'économie forestière et de l'industrie du bois.
- /// Nous veillons à la conservation de l'étendue et de la qualité de la forêt.
- /// Nous garantissons la fonction de protection de la forêt, promouvons des prestations en faveur de la biodiversité et canalisons les activités de loisirs en forêt.
- /// Nous nous intéressons aux questions politiques concernant la forêt et nous nous investissons activement dans l'intérêt de la forêt.

Mesures

Pour poursuivre cette vision et atteindre les objectifs généraux, nous mettons en œuvre les mesures suivantes:

- /// Nous nous considérons comme élément d'un réseau et misons sur les atouts de l'économie forestière. Nous adoptons une approche globale et concentrons notre action sur notre domaine d'attribution.
- /// Nous utilisons nos ressources de manière ciblée: nous ne prenons que des mesures nécessaires et efficaces.
- /// Nous suivons les évolutions avec attention et faisons preuve d'anticipation.
- /// Nous contribuons au développement des compétences déterminantes et du potentiel de nos collaborateurs et collaboratrices.
- /// Nous communiquons nos aspirations de manière ciblée et orientée vers les clients.





Stratégie spécialisée Conservation de la forêt

Défis spécifiques en matière de conservation de la forêt

H1 Les prescriptions légales sont analysées de manière à ce que la marge de manœuvre pour décider et agir soit clairement visible. Il s'agit de pouvoir, dans un environnement dynamique, répondre aux nouveaux défis et demandes qui se présentent constamment par des solutions créatives ainsi que des réponses et des règles compréhensibles.

H2 Les collaborateurs et collaboratrices qui traitent des affaires relevant du droit forestier sont à même de donner sur place une réponse rapide et claire aux questions spécifiques, ou du moins d'exposer les conditions nécessaires à leur examen.

H3 Les décisions comprennent des charges objectives et concrètes qui peuvent être exécutées et imposées. Les exigences des tiers sont prises en compte dans la mesure du possible.

H4 Pour toutes les questions dont l'évaluation relève de la puissance publique, il convient de faire référence aux intérêts de droit privé des propriétaires forestiers.

H5 La protection du sol forestier bénéficie d'une attention appropriée dans toutes les activités et mesures en forêt.

Objectifs

Nous nous fixons les objectifs de résultats suivants pour la conservation de la forêt :

Z1 Conservation quantitative: la surface forestière actuelle est maintenue durablement dans ses dimensions et dans sa répartition régionale.

Z2 Conservation qualitative: la forêt peut remplir durablement ses fonctions et fournir les prestations qui lui sont demandées malgré la hausse de la pression exercée par les activités de loisirs et de détente.

Z3 Les personnes pratiquant des activités de loisirs et de détente ainsi que les organisateurs de manifestations en forêt respectent les règles en vigueur.

Z4 Protection du sol forestier: la fertilité du sol forestier, capital de production fondamental, et sa capacité à fournir des prestations sont maintenues à long terme.

Z5 Les exploitants forestiers respectent les bases légales concernant la protection du sol. Ils choisissent des processus de travail qui tiennent compte de la protection du sol et aménagent des dessertes fines respectueuses du sol.

Z6 Accroître la compréhension en faveur de la conservation de la forêt: l'acceptation des réglementations et des décisions concernant le droit forestier par les acteurs concernés ou impliqués ainsi que par la population est améliorée grâce au dialogue et à des mesures d'information.

Stratégie spécialisée Protection de la forêt

Défis spécifiques en matière de protection de la forêt

H1 Le changement climatique et la diminution de la gestion forestière entraînent une augmentation des risques. Un engagement ciblé est nécessaire pour garantir à long terme une gestion durable et proche de la nature, ainsi que les prestations forestières exigées.

H2 Afin de pouvoir maîtriser les événements de moyenne à grande ampleur, il faut mettre en place un système performant d'économie forestière et d'industrie du bois avec suffisamment de personnel qualifié.

H3 Pour la gestion des principales perturbations biotiques (dues à la faune sauvage, aux bostryches et aux organismes nuisibles particulièrement dangereux) et abiotiques (telles que les tempêtes, les avalanches et les incendies de forêt), il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche basée sur les risques et les ressources disponibles.

H4 Les exploitations agricoles, les industries et le trafic rejettent de grandes quantités d'azote dans l'atmosphère. Ces apports réduisent la capacité de résistance de la forêt.

Objectifs

Nous nous fixons les objectifs de résultats suivants pour la protection de la forêt :

Z1 La forêt reste capable de recouvrer son équilibre dynamique initial après des perturbations (résilience).

Z2 Grâce à une utilisation modérée des ressources, la forêt est protégée de manière efficace et moderne contre les dégâts qui portent gravement atteinte à ses prestations (bostryches, faune sauvage, incendies de forêt).

Z3 Les propriétaires forestiers ou leurs entreprises (entreprises forestières, entreprises prestataires de services) surveillent régulièrement leur forêt et signalent tout dommage à l'OFOR dans un délai de quelques jours.

Z4 Les propriétaires forestiers, les services responsables de la sécurité (RSéc) et les responsables de la chasse s'occupent du problème forêt-gibier et mettent en œuvre des solutions efficaces.

Z5 Les zones subissant des dégâts insupportables dus à la faune sauvage ne dépassent pas cinq pour cent des surfaces forestières en 2026 et ne touchent aucune forêt d'intérêt public particulier (les forêts protectrices d'objets, les zones de biodiversité prioritaire).

Z6 Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures de protection de la forêt prennent des dispositions pour protéger la population et les biens de valeur notable.

Stratégie spécialisée Biodiversité en forêt

Défis spécifiques en matière de biodiversité en forêt

H1 La diminution de la gestion forestière induit progressivement un assombrissement des peuplements forestiers et une régression en même temps qu'un appauvrissement des espèces héliophiles.

H2 Les structures de la propriété foncière dans le canton de Berne rendent difficile la mise sous protection d'habitats forestiers de grande valeur par le biais de contrats de protection de la nature conclus pour 50 ans.

H3 Au vu des objectifs fixés par le Plan stratégique international pour la diversité biologique (Aïchi), par la Politique forestière 2020 ainsi que par la Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action au niveau de la Confédération, les exigences et prescriptions politiques gagnent en importance. Du fait de leur nombre et de leur diversité, celles-ci doivent être hiérarchisées et mises en œuvre dans le cadre de programmes orientés vers les résultats, ce qui constitue un véritable défi.

H4 La mise en réseau avec d'autres habitats naturels doit être réalisée de manière coordonnée (p.ex. surfaces de promotion de la biodiversité de l'agriculture, corridors à faune).

H5 Il manque des organismes responsables organisés et performants pour fournir des prestations efficaces en matière de biodiversité en forêt.

Objectifs

Nous nous fixons les objectifs de résultats suivants pour la biodiversité en forêt :

Z1 Dans le canton de Berne, les forestiers et les exploitants forestiers bénéficient d'un degré de sensibilisation qui leur permet de maintenir et de promouvoir la biodiversité à un niveau élevé, dans le cadre d'une gestion forestière durable (approche intégrative).

Z2 Les propriétaires forestiers sont prêts à conclure des contrats avec l'OFOR

pour la fourniture de prestations particulières au profit de la biodiversité en forêt (approche ségrégative).

Z3 Les objectifs de la Stratégie de biodiversité du canton de Berne qui concernent la forêt sont atteints d'ici à 2030.

Stratégie spécialisée Forêt protectrice

Défis spécifiques en matière de forêt protectrice

H1 Acteurs et missions: la majorité des acteurs ne dispose pas de la compréhension et de l'engagement nécessaires pour remplir leur mission.

H2 Structures: l'inaccessibilité de la surface forestière et le morcellement des propriétés dans les régions dépourvues de structures d'exploitation capables d'intervenir compliquent les soins

aux forêts protectrices. Il y a trop peu d'entreprises prestataires de services performants et dotées de personnes suffisamment formées. A l'échelle régionale, l'offre réduite d'entrepreneurs forestiers disposant d'une bonne formation est un facteur limitant.

H3 Orientation de l'utilisation des ressources publiques (vulgarisation, encouragement): les soins aux forêts protectrices sont actuellement orientés en priorité sur les objectifs de surfaces à atteindre (hectares de forêts protectrices entretenues). Cependant, sans structure capable d'intervenir dans l'économie forestière, l'atteinte quantitative et qualitative de ces objectifs est remise en question. La vulgarisation et l'encouragement dans le domaine des soins aux forêts protectrices doivent donc être orientés de manière ciblée sur le développement de telles structures et le soutenir.

H4 Utilisation efficace des moyens financiers: le soutien de la fonction de protection par l'Etat est incontesté sur le principe.

La fixation d'un ordre de priorités en fonction des risques ainsi que la définition d'objectifs clairs permettent d'utiliser les moyens disponibles de manière efficiente, efficace et transparente.

H5 Des populations trop nombreuses de gibier empêchent à de nombreux endroits le rajeunissement conforme à la station.

H6 Savoir spécialisé et recours à la technologie: nous disposons d'un personnel bien formé. Toutefois, les procédures et méthodes changent constamment. Il paraît sans cesse de nouveaux résultats de recherche qui doivent être mis en pratique. Il faut trouver un équilibre entre ce qui est possible et ce qui est nécessaire.

Objectifs

Nous nous fixons les objectifs de résultats suivants pour la forêt protectrice:

Z1 Les organismes responsables de la sécurité (RSéc) sont conscients de leurs responsabilités.



Stratégie spécialisée Economie forestière

Z2 Les propriétaires forestiers créent des structures de prestations qui sont en mesure d'assumer vis-à-vis des organismes responsables de la sécurité et du canton leur rôle en tant que partenaire fiable pour des soins optimaux aux forêts protectrices.

Z3 Les soins aux forêts protectrices sont effectués selon le volume nécessaire d'après les principes et le profil d'exigences NaiS et selon une approche basée sur les risques.

Z4 Les soins aux forêts protectrices sont efficaces (en termes de temps et de moyens) et effectifs (risques tolérables pour le public).

Z5 L'effet protecteur est garanti durablement en dépit des changements climatiques, des organismes nuisibles, de la faune sauvage, etc. (forêt protectrice performante et capable de s'adapter).

Défis spécifiques en matière d'économie forestière

Dans l'ensemble, le canton de Berne possède une économie forestière insuffisamment organisée et peu performante. Faute de compétitivité et d'intérêt, la gestion forestière décline. De vastes territoires sont privés d'une gestion forestière régulière et systématique. De ce fait, les objectifs publics ne peuvent plus être atteints ou ne peuvent l'être que grâce à un investissement croissant de l'Etat, en dépit de programmes de qualité appropriés et de financements assurés (p.ex. protection forestière en cas de dommages d'ampleur moyenne, soins aux forêts protectrices avec des responsables non forestiers).

Vu la structure de propriété des forêts et la législation forestière du canton de Berne, les structures de triage et de gestion forestière doivent relever les défis suivants:

H1 Afin de permettre une gestion systématique et axée sur une économie forestière durable, des entreprises forestières de taille suffisante et gérées de manière professionnelle sont nécessaires dans les régions où prédominent les grandes propriétés majoritairement publiques.

H2 Afin de garantir l'exécution opérationnelle des mesures prévues et autorisées en forêt et de pouvoir commercialiser le bois et d'autres prestations sur mandat des propriétaires forestiers, en complément et avec la collaboration des forestiers, cantonaux de triage, il faut créer ou développer des entreprises prestataires de services réservées aux propriétaires forestiers dans les régions où prédominent les petites propriétés majoritairement privées.

Des solutions adaptées doivent être développées en fonction des spécificités régionales en se basant sur les exemples positifs existants.

Objectifs

Nous nous fixons les objectifs de résultats suivants pour l'économie forestière:

Z1 L'économie forestière bernoise est performante, rentable et organisée sur tout le territoire:

- Dans les régions où prédominent les propriétés forestières publiques de grande taille, l'économie forestière repose sur des entreprises forestières de taille suffisamment importante, gérées de manière professionnelle et rentables.
- Dans les régions de forêts privées, les entreprises prestataires de services, détenues par des propriétaires forestiers régionaux, fournissent des prestations adaptées aux besoins des propriétaires de forêts privées.

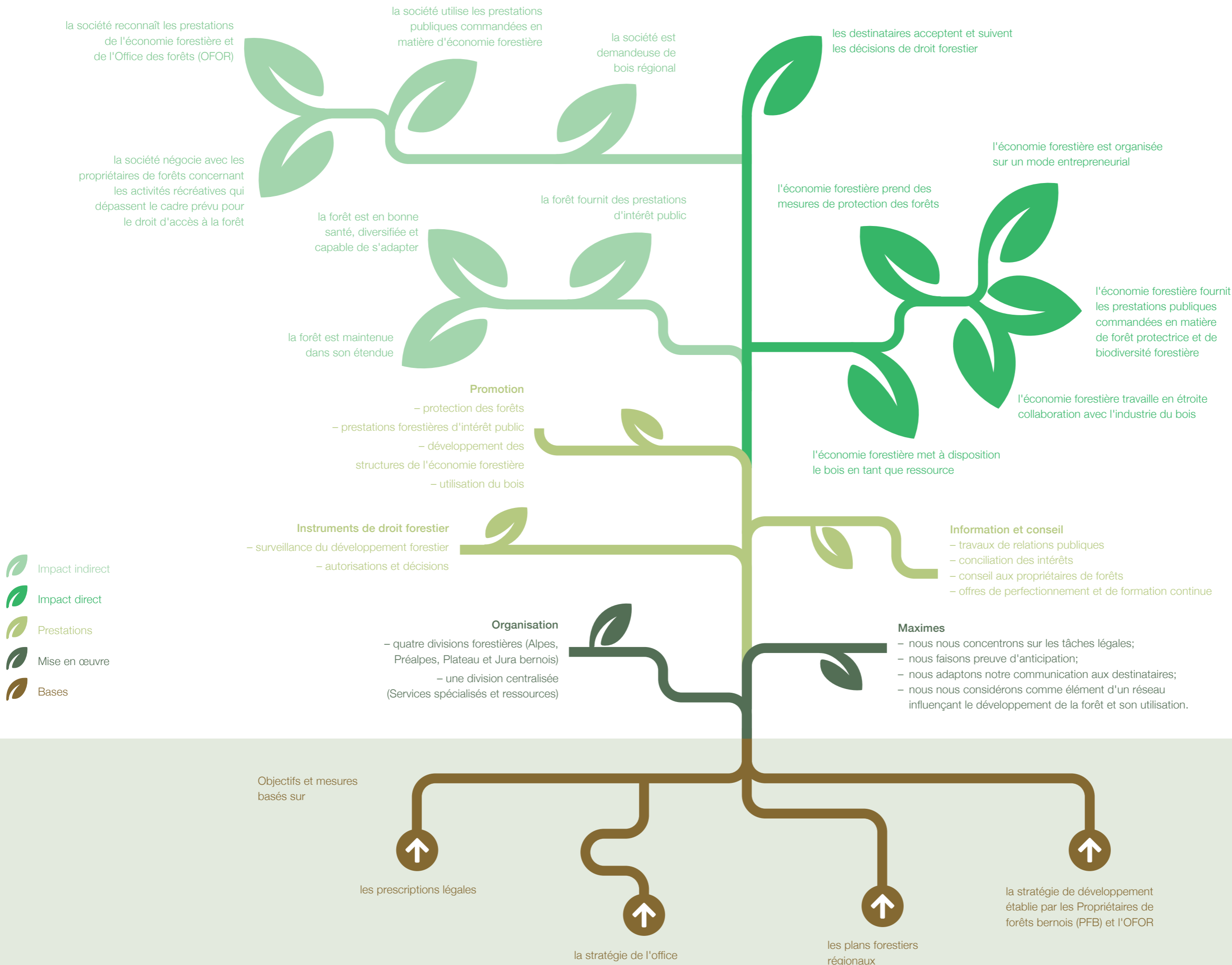


➤ Chaque année, au moins deux entreprises forestières ou entreprises prestataires de services prometteuses et interpropriétaires sont formées par fusion, création ou extension.

Z2 Les acteurs de l'économie forestière coopèrent avec les partenaires de la filière bois afin de promouvoir l'utilisation du bois indigène et de couvrir davantage la demande croissante en bois grâce aux forêts locales. Ils misent pour cela ensemble sur l'innovation, l'amélioration de la compétitivité et la promotion accrue du bois indigène.

Z3 Les propriétaires forestiers sont fiers de la gestion de leur forêt ainsi que des performances et de la réussite de leurs entreprises. Ils défendent également auprès du public une économie forestière durable et l'utilisation du bois indigène.

Z4 L'économie forestière forme suffisamment de main-d'œuvre spécialisée qui, grâce à une dynamique accrue, une innovation croissante et des conditions de travail optimisées, reste plus volontiers dans la branche.





Impressum

Editeur

Office des forêts du canton de Berne
Laupenstrasse 22
3011 Berne
Téléphone +41 31 633 50 20
www.be.ch/foret
wald@vol.be.ch

Conception, réalisation & remaniement

Karin Hänni, Karin Hänzli Berger, karin&karin, Berne

Cette publication est également disponible en allemand.

